



**Philonsorbonne**

6 | 2012  
Année 2011-2012

---

## Lucien Lévy-Bruhl et Frédéric Rauh : sociologie et psychologie dans le débat sur la science des mœurs

Kotaro ONO

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/philonsorbonne/393>  
DOI : 10.4000/philonsorbonne.393  
ISSN : 2270-7336

### Éditeur

Publications de la Sorbonne

### Édition imprimée

Date de publication : 15 juillet 2012  
Pagination : 65-82  
ISBN : 978-2-85944-710-6  
ISSN : 1255-183X

### Référence électronique

Kotaro ONO, « Lucien Lévy-Bruhl et Frédéric Rauh : sociologie et psychologie dans le débat sur la science des mœurs », *Philonsorbonne* [En ligne], 6 | 2012, mis en ligne le 04 février 2013, consulté le 08 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/philonsorbonne/393> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/philonsorbonne.393>

---

© Tous droits réservés

## Lucien Lévy-Bruhl et Frédéric Rauh : sociologie et psychologie dans le débat sur la science des mœurs

Kotaro Ono

### Introduction

Il y avait deux courants de la sociologie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en France, celui d'Emile Durkheim et celui de Gabriel Tarde. En déterminant le fait social comme « extérieur à l'individu » et « doué d'un pouvoir de coercition »<sup>1</sup>, comme l'institution, l'un a fondé la sociologie positive et l'école française de sociologie avec *L'Année sociologique* en 1897. Pour l'autre, les principes sociaux sont l'imitation et l'invention. Il refuse de déterminer le fait social comme transcendant à l'individu comme Durkheim. Tarde appelle la théorie de Durkheim « ontologique » plutôt que sociologique<sup>2</sup>. À la différence de celui-ci, Tarde voit d'ailleurs l'individu à l'origine des phénomènes sociaux. Il a enfin fondé la psychologie sociale ou plutôt « l'interpsychologie ». Cette opposition a-t-elle disparu après la mort de Tarde en 1904 ?

Un livre de Lévy-Bruhl publié en 1903, *La morale et la science des mœurs*, a suscité un grand débat<sup>3</sup> autour de la question de la morale et, par

---

1. Cf. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002 (première édition en 1894), p. 5.

2. Cf. « Société de Sociologie de Paris, séance du mercredi 9 décembre 1903, sociologie et morale, exposé par Frédéric Rauh, discussion par G. Tarde », *Revue internationale de sociologie*, p. 52.

3. Il y a deux études récentes sur ce débat. Cf. Frédéric Keck, « Le débat sur *La morale et la science des mœurs* de Lucien Lévy-Bruhl (1903). Le problème moral, entre philosophie et sociologie », in F. Worms (dir.), *Le Moment 1900 en philosophie*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004 ; et Dominique Merllié, « La sociologie de la morale est-elle soluble dans la philosophie ? La réception de *La morale et la science des mœurs* », *Revue française de sociologie*, 2004. – Cf. également Dominique Merllié, « Lévy-Bruhl et la philosophie morale », *Durkheimian Studies/Etudes durkheimiennes*, 2002 ; et Georges Gurvitch, « La science des faits moraux et la morale théorique chez Durkheim », *La vocation actuelle de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, Tome 2, 1969.

conséquent, de nombreuses recherches et travaux<sup>4</sup>. Il est possible de trouver la trace de l'opposition entre Durkheim et Tarde dans ce débat<sup>5</sup>. Dans cet article, nous allons étudier la réaction de Frédéric Rauh, philosophe français actuellement peu connu, à la science des mœurs de Lévy-Bruhl.

Pourquoi le débat sur la science des mœurs a-t-il pris tant d'ampleur ? Et pourquoi Lévy-Bruhl a-t-il écrit un livre sur la morale ? Ne considérer Lévy-Bruhl que comme le théoricien de la mentalité primitive, c'est oublier qu'il s'est longtemps intéressé aux problèmes moraux. Après sa thèse en 1885 concernant l'idée de responsabilité chez Kant, le positivisme a suscité chez lui un ébranlement intellectuel et il a appliqué la méthode sociologique au sens durkheimien à l'étude de la morale. Il appelle la sociologie de la morale « science des mœurs ». L'application de la méthode scientifique au domaine moral et la critique radicale des morales théoriques, métaphysiques ou religieuses, sont les raisons principales qui ont provoqué le débat. En plus de cela, son ouvrage se situe dans un contexte historique politiquement très important : celui de la laïcité. En effet, deux ans après sa publication, le 9 décembre 1905, la loi de séparation de l'Église et de l'État a été promulguée en France<sup>6</sup>. Cette loi est une des conséquences de la « laïcisation »<sup>7</sup> qui se poursuivait depuis la Révolution française. L'idée principale de cette loi est de remettre l'Église du droit public au droit privé et de rendre l'État neutre envers tous les cultes religieux. Ainsi, l'Église catholique perd ses privilèges, par exemple, son financement public et son emprise sur le domaine public. Cette loi de séparation a d'ailleurs été précédée par les lois Jules Ferry au début des années 1880 : la fondation de l'école gratuite, laïque et obligatoire. Pour la III<sup>e</sup> République, il était important de réformer l'école, parce qu'avec elle se transmettaient des valeurs républicaines, et non religieuses. Or, la plupart des participants du débat autour de la science des mœurs défendaient aussi la laïcité. Un des enjeux de ce débat est donc politique<sup>8</sup>. Les sociologues ont pensé que la sociologie était la seule discipline qui permette de défendre la morale laïque.

Or, en 1903, Rauh a publié un livre concernant l'étude morale, *L'expérience morale*, au moment où paraissait *La morale et la science des mœurs* de Lévy-Bruhl. Il l'a écrit sans connaître cet ouvrage-ci, et donc le but de son ouvrage n'est pas de réagir à Lévy-Bruhl. Mais il était évident aux yeux des savants de cette époque que *L'expérience morale* s'opposait à l'ouvrage de Lévy-Bruhl. On lui a donc demandé de préciser ses relations

4. Cf. Dominique Parodi, « Morale et sociologie », *Revue d'économie politique*, 1907.

5. Cf. Massimo Borlandi, « Durkheim, Rauh et la part qui revient à l'individu dans la genèse des phénomènes sociaux », *Durkheimian Studies/Etudes durkheimiennes*, winter 2006.

6. Cf. Jean Baubérot, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, et Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la laïcité*, Paris, Gallimard, 2003.

7. Cf. Jean Baubérot, *Histoire de la laïcité en France*, op. cit., p. 4.

8. Cf. Frédéric Keck, « Le débat sur la morale et la science des mœurs de Lucien Lévy-Bruhl », op. cit., p. 375 : « Un enjeu politique enfin, le remplacement de la morale chrétienne et bourgeoise de la responsabilité et du devoir, héritée de Kant, par une morale d'Auguste Comte, dans les programmes pédagogiques de la Troisième République ».

avec Lévy-Bruhl. Rauh a répondu à cette demande dans les séances de la Société Française de Philosophie (SFP) et les articles de la *Revue de Métaphysique et de Morale* (RMM) et de la *Revue philosophique de la France et de l'étranger* (RP). Mais son idée n'est pas seulement opposée à celle de Lévy-Bruhl, il y a aussi des points communs et complémentaires entre eux. En effet, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'influence de Kant était très présente en France surtout à travers l'enseignement de Jules Lachelier et d'Emile Boutroux à l'École Normale Supérieure. Ce qui est intéressant, c'est que Rauh et Lévy-Bruhl ont tous les deux écrit des thèses concernant la morale métaphysique, « Essai sur le fondement métaphysique de la morale » et « L'idée de responsabilité »<sup>9</sup>, mais après leur thèse, ils les ont tous les deux rejetées et ont trouvé de nouvelles voies. L'opposition entre Lévy-Bruhl et Rauh dans le débat sur la science des mœurs vient en effet principalement de la différence de leur méthode, sociologique ou psychologique. L'opposition de Durkheim et Tarde est ici apparue.

D'abord, nous présenterons l'ouvrage de Lévy-Bruhl qui a provoqué le débat, et les relations entre Lévy-Bruhl et Durkheim autour de la science des mœurs. Ensuite, nous étudierons la réaction de Rauh à la science des mœurs. Notre but est d'éclairer le conflit des points de vue sociologique et psychologique ou psycho-sociologique au début du XX<sup>e</sup> siècle.

## Chapitre premier - Lévy-Bruhl et la science des mœurs

### La morale et la science des mœurs

Présentons *La morale et la science des mœurs* de Lévy-Bruhl, en insistant sur ses deux objectifs principaux : 1) critiquer la « morale théorique » et 2) distinguer correctement la théorie de la pratique dans le domaine moral et corriger les relations entre elles.

1) Qu'est-ce que la morale théorique ? C'est une théorie morale qui fonde les pratiques morales sur la religion ou la métaphysique, comme celles de l'utilitarisme, du christianisme ou de Kant<sup>10</sup>. Selon Lévy-Bruhl, elle est d'abord inutile, parce qu'il n'est pas nécessaire de fonder les morales pratiques<sup>11</sup>. Dans le domaine moral, la pratique est indépendante de la théorie et même la précède. C'est pour cela qu'il arrive souvent que les morales théoriques différentes soutiennent les mêmes pratiques morales. Ce

9. « Essai sur le fondement métaphysique de la morale » est la thèse de Rauh en 1890, et « L'idée de responsabilité » est celle de Lévy-Bruhl en 1884. Cf. Dominique Parodi, *La philosophie contemporaine en France*, Paris, Librairie Félix Alcan, p. 348-349.

10. Cf. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971, p. 55 (première édition en 1903). Le titre de l'ouvrage de Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, n'implique-t-il pas déjà la critique de Kant, c'est-à-dire celle de la métaphysique de mœurs ?

11. *Ibid.*, p. 192 : « La morale n'a pas plus besoin d'être "fondée" que la "nature" au sens physique du mot ».

sont les théories qui se règlent sur les pratiques morales. Ensuite, la morale théorique n'est pas vraiment théorique. Elle cherche la formule la plus haute de l'obligation, du bien et de la justice, et ainsi en présente un degré supérieur d'abstraction, de généralité et de systématisation. Elle est par essence normative après avoir systématisé des règles morales qui sont normatives. On pourrait utiliser le mot « théorie » pour ce genre de systématisation. Mais la théorie proprement dite a-t-elle pour fonction de prescrire ? Selon Lévy-Bruhl, la théorie a seulement pour fonction de connaître ce qui est. La morale théorique n'est pas donc vraiment « théorique », parce qu'elle est normative. Lévy-Bruhl précise le sens du mot « théorie ».

2) Si la théorie est purement théorique, c'est-à-dire juste explicative, à la différence de la morale théorique qui explique ou systématise et commande à la fois, on peut correctement distinguer la théorie de la pratique et bien concevoir leur rapport dans le domaine moral comme on le fait déjà dans les sciences naturelles. Est d'abord nécessaire une science de la morale semblable aux sciences naturelles, c'est-à-dire qui expliquent des phénomènes et trouvent des lois invariables qui les régissent. Ensuite, l'on applique les connaissances scientifiques de la morale à la pratique morale.

Or, pour établir les vraies relations entre la théorie et la pratique dans le domaine moral, Lévy-Bruhl redéfinit le terme de « morale » qui était jusqu'alors mal défini. Il y a trois acceptions de ce mot. Il désigne les faits moraux, la science des faits moraux et l'art rationnel<sup>12</sup>.

Qu'est-ce qu'un fait moral ? Lévy-Bruhl adopte la méthode sociologique de Durkheim dans *La morale et la science des mœurs*. Selon la méthode durkheimienne, les faits sociaux ont le même statut de « chose »<sup>13</sup> stable que l'objet des sciences naturelles, et n'ont pas besoin de fondements psychologiques ni métaphysiques. Et les faits moraux sont une partie des faits sociaux, c'est-à-dire, des pratiques morales considérées « du dehors, objectivement »<sup>14</sup> comme des « mœurs, coutumes, lois »<sup>15</sup>. La méthode sociologique ne tient pas compte de la pratique morale qui se manifeste « subjectivement, dans la conscience, sous la forme de devoirs, de remords, de sentiments de mérite, de démerite, de blâme, d'éloge, etc. »<sup>16</sup>. Autrement dit, elle « désobjectivise » la réalité morale. Cette méthode consiste à observer du dehors, non du dedans. D'ailleurs, les morales théoriques sont elles-mêmes des faits moraux. Car il est possible d'étudier le rôle qu'elles ont joué dans l'évolution morale des sociétés.

12. *Ibid.*, p. 101.

13. Cf. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, op. cit., p. 15.

14. Cf. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, op. cit., p. 7.

15. *Ibid.*, p. 9.

16. *Ibid.*, p. 8. Cependant, il est vrai que Lévy-Bruhl admet qu'il y a deux dimensions des faits moraux, une dimension subjective et une dimension objective. Nous allons revenir sur ce point à la fin de cet article. Cf. Frédéric Keck, *Lévy-Bruhl entre philosophie et anthropologie*, Paris, CNRS Edition, 2008.

Qu'est-ce alors que la science des faits moraux ? C'est une discipline qui est une branche de la sociologie au sens durkheimien. Lévy-Bruhl l'appelle « science des mœurs ». Pourquoi ? Parce qu'il adopte la méthode sociologique qui étudie les faits moraux comme des mœurs dépendantes des sociétés d'un point de vue objectif. Il résulte de cela un relativisme moral. La science des mœurs découvre la variété des morales, non une morale universelle. Cette science a pour but de décrire les mœurs des différents peuples à différentes époques et de découvrir les lois constantes de leur évolution dans l'histoire, et elle peut donc nous apprendre les moyens de provoquer, de détourner ou de modifier les réalités sociales, mais pas de déterminer « ce qui doit être ».

Si la science est théorie, elle n'en est pas moins reliée à la pratique. Il existe un rapport réglé entre science et art, entendu au sens de technique. À côté de la science des mœurs, Lévy-Bruhl conçoit donc un art, qu'il qualifie de « rationnel », « moral » ou « social ». C'est une application pratique de la science des mœurs. Cet art s'appuie sur des connaissances fournies par la science des mœurs. Selon Lévy-Bruhl, les relations entre la science des mœurs et l'art rationnel sont comparables à celles qui existent entre la biologie qui est théorique et la médecine qui est son application. Cette analogie fait comprendre sa conception d'art moral. Le but de l'art moral est de modifier et d'améliorer la réalité sociale, alors que celui de la médecine est d'améliorer l'état de santé des malades. Lévy-Bruhl cherche à rétablir les relations entre la théorie et l'art dans l'étude de morale, comme dans les autres sciences naturelles où elles sont déjà bien rétablies. Pour cela, la théorie morale doit d'abord être purement explicative comme la biologie pour la médecine. La fonction de l'art moral est surtout de supprimer des croyances et des institutions surannées grâce aux connaissances des lois historiques dégagées par la science des mœurs. Par exemple, il peut améliorer le système pénal en faisant disparaître les délits et les crimes, en s'appuyant sur les connaissances sociologiques des situations sociales. Cet art est donc un moyen rationnel d'améliorer la réalité sociale.

Or, Lévy-Bruhl ne pense pas que la science des mœurs et l'art rationnel soient achevés comme le sont les autres sciences et leurs applications. La science des mœurs vient de naître, et l'art rationnel n'existe pas encore. Il faut donc attendre pour apprécier ses résultats. *La morale et la science des mœurs* a donc un caractère programmatique ; y est définie la méthode scientifique qui doit désormais diriger l'étude de la morale.

En bref, le but de Lévy-Bruhl est de dépasser la morale traditionnelle ou métaphysique, au moyen de la sociologie positive. *La morale et la science des mœurs* indique son « tournant sociologique » après sa thèse sur la morale théorique. La principale nouveauté de la science des mœurs est dans sa méthode objective. Elle suit par là le même mouvement philosophique du positivisme depuis le XIX<sup>e</sup> siècle qui a fait naître la science des religions, et qui a remplacé la théologie.

## Lévy-Bruhl et Durkheim autour de la science des mœurs

*La morale et la science des mœurs* a provoqué beaucoup de débats parmi les savants<sup>17</sup>, parce que c'était évidemment une tentative radicale pour changer la manière de réfléchir sur la morale. L'approbation vient bien sûr de la part des sociologues durkheimiens (Emile Durkheim, François Simiand etc.), et la protestation de la part des philosophes (Frédéric Rauh, Gustave Belot, Alfred Fouillée, etc.).

Quand il a publié *La morale et la science des mœurs*, Lévy-Bruhl était très proche de Durkheim. Il a volontairement adopté la méthode que celui-ci avait exposée en 1894, dans *Les règles de la méthode sociologique*, comme nous l'avons vu. Comme Frédéric Rauh l'affirme dans un article en 1904 : « M. Durkheim a trouvé son prophète »<sup>18</sup>. Pour Durkheim, fidèle en cela à Comte, la sociologie était la discipline qui pouvait résoudre les problèmes philosophiques, y compris les problèmes moraux ou religieux, à la place de la métaphysique traditionnelle. Les problèmes moraux étaient au centre de son intérêt depuis le début de ses études et avait écrit un article sur la science positive de la morale en 1887 après son retour d'Allemagne, « La science positive de la morale en Allemagne », qui annonce la science des mœurs, en tant qu'elle est distincte de la morale des spiritualistes, des kantien ou des utilitaristes<sup>19</sup>. Il est donc naturel qu'il ait participé au débat autour de la science des mœurs. Dans *L'Année sociologique* de 1904, il a écrit un compte rendu de *La morale et la science des mœurs* très favorable à Lévy-Bruhl, et à la SFP en 1906, il a fait un exposé intitulé comme « La détermination du fait moral », en intervenant directement dans le débat.

Cependant, il faut noter une différence entre Lévy-Bruhl et Durkheim. Plusieurs savants la remarquent. D'après Dominique Parodi, pour Durkheim, la morale sociologique reste impérative, et les obligations ont non seulement pour origine, mais aussi pour objet la société, alors que Lévy-Bruhl ne le dit pas<sup>20</sup>. D'après Georges Gurvitch, pour Durkheim il s'agit de construire une « doctrine morale imposant des fins et prescrivant des règles de conduite » sur des connaissances sociologiques, à la différence de Lévy-Bruhl<sup>21</sup>. Pour Durkheim, la science des mœurs peut être impérative et normative, alors que pour Lévy-Bruhl elle ne l'est pas, parce qu'elle ne présente pas de fins morales ou d'obligations en tant que science objective. La science des mœurs est une science concernant seulement les moyens pour réaliser les fins morales. Ces deux conceptions de la science

17. Voici la liste des écrivains principaux qui sont intervenus dans le débat autour de la science des mœurs dans les années 1903-1914 : Lévy-Bruhl, Emile Durkheim, Frédéric Rauh, Gustave Belot, Albert Bayet, Alfred Fouillée, Dominique Parodi, etc.

18. Cf. Frédéric Rauh, « Science et conscience », *Revue philosophique de la France et de l'étranger* (RP), p. 359.

19. Cf. Durkheim, « La science positive de la morale en Allemagne », RP, 1887. – Stéphan Soulié a d'ailleurs trouvé une racine du débat dans la thèse de Durkheim. Cf. Stéphan Soulié, *Les philosophes en République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, chapitre 5, 2009.

20. Cf. Dominique Parodi, « Morale et sociologie », *op. cit.*, p. 264-265.

21. Cf. Georges Gurvitch, *La vocation actuelle de la sociologie*, *op. cit.*, p. 176-178.

des mœurs sont donc différentes. La différence vient de leur intention philosophique<sup>22</sup>. Pour Durkheim, ce qui est important est de rendre autonome la sociologie comme discipline scientifique et de remplacer la métaphysique par la sociologie. Il faut donc que la sociologie donne un fondement à la morale à la place de la métaphysique. Durkheim ne s'affranchit pas de la morale théorique. Sur ce point, Lévy-Bruhl est plus radical que Durkheim.

En effet, la conception de l'art rationnel comme pratique morale rationnelle fut le point le plus discuté dans le débat, alors que la plupart des intervenants pensaient que la science des mœurs était nécessaire en tant que science objective des morales. Car Lévy-Bruhl n'a pas l'intention de donner des fins ou obligations morales. Selon lui, la science des mœurs ne peut pas faire vouloir les hommes, ni leur imposer aucune fin à suivre, ni prescrire en tant que science. Mais pour que l'art rationnel intervienne dans la réalité sociale, ne faut-il pas lui présenter une fin à suivre, ce qui doit être ou ce qui est le meilleur ? Les connaissances des moyens ne sont pas suffisantes pour lui. Il lui faut la connaissance des fins morales. En bref, l'art rationnel est impossible sans fins, mais la science des mœurs ne les lui donne pas. Ne faut-il donc pas étudier la morale distincte de la réalité ? Frédéric Rauh est intervenu dans le débat, en insistant sur cette distinction. Il propose une psychologie qui cherche l'idéal moral dans la conscience individuelle.

## Chapitre 2 - Frédéric Rauh et l'expérience morale

Les interventions de Rauh<sup>23</sup> étaient très actives dans le débat sur la science des mœurs<sup>24</sup>, et il a joué un rôle important, car il a non seulement

22. Cf. Dominique Merllié, « La sociologie de la morale est-elle soluble dans la philosophie ? La réception de La morale et la science des mœurs », *op. cit.*, p. 436.

23. Frédéric Rauh semble avoir à présent presque disparu de l'histoire de la pensée française du XX<sup>e</sup> siècle. Il est né en 1861, est entré à l'École Normale Supérieure en 1881 (Lévy-Bruhl y était entré en 1878, Durkheim et Bergson en 1879). Après avoir passé l'agrégation en 1885, il a été nommé professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse en 1888. En 1900, il a suppléé à Bergson à l'École Normale Supérieure et il a été appelé en 1901 à assurer la charge de professeur adjoint à la Sorbonne et à l'École Normale Supérieure. Il est mort en février 1909, après avoir commenté son nouveau livre sur l'idée d'expérience, dans son dernier article de *la Revue de Métaphysique et Morale* (RMM), en 1908. Rauh s'est toujours intéressé au problème moral, comme Lévy-Bruhl et Durkheim. En 1890, Rauh a présenté sa thèse concernant le fondement de la morale, qui sera son premier livre, *Essai sur le fondement métaphysique de la morale*, et il a publié *L'expérience morale* en 1903. Entre sa thèse et *L'expérience morale*, il a participé activement aux débats concernant l'enseignement supérieur et la psychologie, en publiant des articles dans la RMM.

24. Voici une liste des interventions de Rauh : « La morale comme technique indépendante », séance de la Société Française de la Philosophie (SFP), 1903 ; « Le devenir et l'idéal social », RMM, 1904 ; « Science et conscience », RP, 1904 ; « La détermination du fait moral », séance de la SFP, 1906 ; « La crise morale dans les sociétés contemporaines », séance de la SFP, 1908 ; « La morale positive » – examen de quelques difficultés –, séance de la SFP, 1908 ; Préface de *L'expérience morale* pour sa deuxième édition, 1908.



critiqué la science des mœurs, mais il en a aussi précisé les limites et a apporté des compléments avec sa méthode psychologique. Nous allons éclairer les points communs, divergents et complémentaires entre Rauh et Lévy-Bruhl, en étudiant non seulement son ouvrage de 1903, *L'expérience morale*, mais aussi sa communication à la SFP en 1903<sup>25</sup>, « La morale comme technique indépendante », et un article de la RP de 1904, « Science et conscience », car il a alors précisé ses relations avec Lévy-Bruhl.

Rauh accepte toutes les critiques adressées par Lévy-Bruhl à la morale théorique. Il n'est pas nécessaire de théoriquement fonder la morale. Rauh dit même : « Nous ne nous demandons pas d'abord pourquoi il faut être moral, pas plus que la géomètre ne se demande pourquoi il faut faire de la géométrie »<sup>26</sup>. Rauh est très radical sur ce point avec Lévy-Bruhl. Il admet également qu'il y a, comme Lévy-Bruhl et Durkheim le disent, une réalité sociale qui peut s'opposer à la conscience individuelle. De plus, leur conclusion, « la morale est sociale », est globalement correcte. D'ailleurs, la publication du livre est aussi opportune, car certains savants proches de Durkheim avaient besoin d'une doctrine sociologique de la morale, et ce livre a permis de les rassembler.

Cependant, aux yeux de Rauh, l'ouvrage de Lévy-Bruhl indique la limite de la sociologie dans le domaine de la morale. Rauh affirme : « Je crois que le livre de M. Lévy-Bruhl finit où le mien commence »<sup>27</sup>. La manière de poser la question doit changer. Elle ne se pose plus entre la morale théorique et la science des mœurs, mais entre la réalité sociale et la conscience individuelle. Le problème est de savoir ce qu'est l'action de la conscience individuelle sur la réalité sociale et ce qu'est son moteur. Pour cela, Rauh cherche à dégager l'idéal moral de la conscience individuelle avec sa psychologie. Comme pour Lévy-Bruhl, pour Rauh, fonder la fin morale ou l'idéal moral n'est pas le problème positif. Mais selon Rauh, il faut chercher des fins morales ou des idéaux moraux, à côté de la science des mœurs<sup>28</sup>. Il critique la méthode sociologique sur ce point<sup>29</sup>. Comme nous l'allons voir, le but de sa psychologie est de saisir et de vérifier l'idéal moral éprouvé dans la conscience individuelle, à la différence de Lévy-Bruhl qui élimine l'aspect subjectif de la morale pour la science objective de la morale.

---

25. C'était sa première intervention dans le débat autour de la science des mœurs. Gustave Belot, Henri Bergson, Léon Brunschvicg, Edouard Claparède, Louis Couturat, Alphonse Darlu, Victor Delbos, François Evelin, Jules Lachelier, André Lalande, Xavier Léon, Edouard Le Roy, Paulin Malapert, Dominique Parodi, Frédéric Rauh, Jules Tannery et Gabriel Tarde ont participé à la séance. Lévy-Bruhl et Durkheim n'y ont pas participé. Il est cependant fort possible qu'ils aient eu connaissance de cette séance. Par contre, Bergson et Tarde étaient là.

26. Cf. Rauh, « L'expérience morale », *op. cit.*, p. 5.

27. Cf. Rauh, « La morale comme technique indépendante », *Bulletin de Société Française de Philosophie (BSFP)*, *op. cit.*, p. 6.

28. Rauh utilise plus souvent le mot « idéal » que le mot « fin ».

29. Cf. Rauh, « La morale comme technique indépendante », BSFP, 1904, p. 19 ; et « La morale positive », BSFP, 1908, p. 205.

## Psychologie de la croyance morale agissante

L'étude de l'action de la conscience individuelle en morale est appelée par Rauh « psychologie de la croyance morale agissante ». Voici son idée principale. Pour lui, il s'agit d'étudier l'idée morale dans la conscience individuelle, ou la croyance morale elle-même plutôt que l'institution sociale en dehors de celle-ci. Son point de vue est donc psychologique. En revanche, il expérimente la croyance morale elle-même. L'analyse de la croyance morale nous révèle enfin l'idéal moral dans la conscience individuelle et les règles pratiques de l'action morale par des approximations. La psychologie de Rauh n'est pas la psychologie objective. Elle est la psychologie pratique qui trouve enfin les règles morales, et qui est donc elle-même un art moral.

D'abord, ce qui est important dans la conception de sa psychologie, c'est que la conscience individuelle est indépendante de la société dans une certaine mesure. Selon Rauh, même si la science des mœurs éclaire la réalité sociale, par exemple l'origine des règles sociales et leur évolution, il est toujours nécessaire de consulter la conscience individuelle quand elle juge la réalité sociale. Pour s'expliquer, Rauh développe la notion de « consentement » dans son article de 1904<sup>30</sup>. Qu'est-ce qu'un consentement ? C'est une notion importante dans la pensée de Rauh. Consentir n'est pas constater<sup>31</sup>. Alors que constater désigne l'attitude de l'homme scientifique qui est un pur voyant, consentir est une action de la conscience individuelle. La science des mœurs constate en tant que science positive ce qu'est la réalité sociale d'après la connaissance de ses lois d'évolution, et l'on peut régler les conduites exclusivement selon cette connaissance en suivant le mouvement de la réalité sociale. Mais pour régler les conduites comme cela, le jugement scientifique qui est une constatation est-il suffisant ? La conscience individuelle ne doit-elle pas consentir ? Le jugement moral n'est pas une constatation, mais un consentement de la conscience individuelle, et il est le moteur de la conduite morale. En effet, l'idéal moral réside dans la conscience individuelle, et grâce au lui, elle est le dernier juge en matière de conduite. La science des mœurs suppose que l'individu devienne un simple enregistreur, un être purement passif, à la fin de son développement, en éliminant l'aspect subjectif du jugement moral. Mais cette supposition n'est-elle pas gratuite ? Comme il y a un consentement de la conscience individuelle à la réalité sociale, elle est initiatrice dans une certaine mesure. En bref, l'homme n'est pas uniquement spectateur de la réalité. Il s'agit ici de l'autonomie de la conscience individuelle<sup>32</sup>. Cependant, il n'y a pas toujours de consentement de la conscience individuelle. Rauh explique cette situation en utilisant le terme de Durkheim : « conscience collective ». Selon Rauh, lorsque la conscience

30. Cf. Rauh, « Science et conscience », RP, *op. cit.*

31. *Ibid.*, p. 360 : « Un jugement moral n'est pas une constatation, mais un consentement, le consentement d'une conscience individuelle ».

32. Cf. Massimo Borlandi, « Durkheim, Rauh et la part qui revient à l'individu dans la genèse des phénomènes sociaux », *op. cit.*

individuelle est perdue dans le courant de la conscience collective, et que la conscience individuelle et la conscience collective vont dans un même sens, le consentement n'apparaît pas dans la conscience individuelle<sup>33</sup>. Quand la dualité de la conscience individuelle et de la conscience collective devient manifeste, il est possible de reconnaître l'action de la conscience individuelle sur la conscience collective. Autrement dit, l'action de la conscience individuelle apparaît à l'état pur, lorsqu'elle se révolte contre la société. Mais, en 1906, dans la séance de la SFP où Durkheim a fait un exposé intitulé « La détermination du fait moral », Rauh affina l'idée de consentement contre Durkheim : même lorsque la conscience individuelle et la conscience collective coïncident, il y a un consentement « infinitésimal »<sup>34</sup>. Ainsi Rauh défendra le caractère absolu de l'activité de la conscience individuelle. Or, la conscience individuelle peut également « créer » une nouvelle réalité sociale par l'entremise du nouvel idéal moral. Selon Rauh, le nouvel idéal moral peut naître dans la conscience individuelle, et il peut se réaliser dans la société comme une nouvelle réalité sociale. Autrement dit, il annonce la « conscience collective future »<sup>35</sup>. Il ne vient pas de la réalité sociale donnée parce qu'il est un nouvel idéal moral. Les morales n'ont pas donc toutes pour origine la société. En fait, l'idée de Rauh sur l'invention en morale est proche de celle de Gabriel Tarde. Il mentionne celui-ci dans une note de l'article<sup>36</sup>, et il pense approfondir cette idée. Selon Tarde, à l'origine de tous les phénomènes sociaux, il y a un homme qui est créateur. C'est un des points où Tarde s'oppose à Durkheim qui n'admettait pas la part de l'individu dans la genèse des phénomènes sociaux<sup>37</sup>. La théorie morale et sociale de Rauh se situe du côté de Tarde sur ce point. La conscience individuelle est ainsi à elle-même son « dernier juge », et peut donc « consentir », « décider » et « créer » en morale<sup>38</sup>. La conscience individuelle est indépendante de la société dans une certaine mesure, et agissante sur la réalité sociale.

Ensuite, pour Rauh, l'important est que la certitude morale est « un état de conscience intérieurement irrésistible ». Il explique l'irrésistibilité

---

33. Cf. Frédéric Rauh, *L'expérience morale*, Paris, Félix Alcan, 1903, p. 12-14. – Dans *L'expérience morale*, Rauh décrit les états de conscience morale : une pensée morale spontanée et une pensée réfléchie.

34. Cf. « Détermination du fait moral », *op. cit.*, p. 208 : « Mais, même dans ce cas, entre cette conscience collective que la conscience individuelle semble seulement subir et l'action individuelle s'intercale un consentement en quelque sorte infinitésimal de la conscience individuelle ».

35. *Ibid.*, p. 208.

36. Cf. Rauh, « Science et conscience », *op. cit.*, p. 364 : « M. Tarde a insisté sur le rôle de l'invention en morale, et il faut lui en savoir gré. Mais il se borne à constater l'importance de ce facteur. Je cherche quelle place une conscience peut faire actuellement à l'invention ; le problème que je pose n'est pas historique, mais méthodologique ».

37. Cf. Massimo Borlandi, « Durkheim, Rauh et la part qui revient à l'individu dans la genèse des phénomènes sociaux », *op. cit.*

38. Dans le débat autour de la science des mœurs, l'idée de Gustave Belot était proche de celle de Rauh en insistant sur l'autonomie de la conscience individuelle sans retour à Kant.

morale en évoquant Hume. « La foi en un idéal, en un devoir-faire s'impose parfois à l'homme avec la même irrésistibilité que la croyance aux lois naturelles »<sup>39</sup>. En un mot, l'homme doit suivre son sentiment moral irrésistible dans certain cas quand il agit, et le sentiment moral est le critère ultime d'action. Mais n'est-ce pas l'individualisme moral ?<sup>40</sup>

Pour l'éviter, Rauh propose d'étudier le sentiment moral, ou la croyance morale dans les consciences individuelles dégagées de « tout préjugé théologique, métaphysique ou même scientiste », c'est-à-dire dans la conscience de « l'honnête homme », et de ne pas chercher le critère moral universel et éternel. Il y a trois étapes dans la méthode de Rauh. a) Discerner les consciences libérées et compétentes capables d'élaborer l'idée morale et qui doivent, pour cela, avoir une attitude de pleine impartialité, de parfaite sincérité, tout analogue à celle du savant dans son laboratoire. Comment ? Par la certitude morale que je sens ou par la familiarité avec ceux qui selon moi ont atteint la même certitude morale. b) Observer ce que l'idéal moral devient dans l'action, c'est-à-dire en contact avec la réalité sociale dans de telles consciences<sup>41</sup>, parce que c'est dans l'action que nous prenons bien conscience de l'idéal moral. Rauh propose une psychologie d'introspection qui étudie le sentiment moral, c'est-à-dire la morale du dedans, à la différence de la science des mœurs. Il s'agit pour lui de l'expérience vécue<sup>42</sup>. De là on obtient « la certitude morale expérimentale »<sup>43</sup>. c) Enfin, on peut dégager de cette observation les règles pratiques à suivre.

Rauh explique plus concrètement la méthode de sa psychologie dans son article en 1904 : « Le devenir et l'idéal social. À propos d'une brochure récente »<sup>44</sup>. Il s'y pose la question suivante : quand on trouve la tendance où

39. Cf. Rauh, *L'expérience morale, op. cit.*, p. 2. Rauh y explique l'irrésistibilité morale en évoquant Hume : « La foi en un idéal, en un devoir-faire s'impose parfois à l'homme avec la même irrésistibilité que la croyance aux lois naturelles. Pas plus dans le cas des lois naturelles que dans le cas des lois morales l'homme ne saisit de lien substantiel, transitif, entre un fait et un autre, le mystère intime de la création. Il n'a donc, dans un cas comme dans l'autre, d'autre preuve de la vérité que l'irrésistibilité même de la croyance. C'est là ce que, après Hume, il a si bien montré Kant. Et dès lors pourquoi l'homme accepterait-il ce critère de l'irrésistibilité dans un cas et non dans l'autre ? Il doit accepter telles quelles les différentes formes de sa certitude, croire qu'il a quelque chose à faire ou – plus généralement – dans les choses quand il contemple la nature ».

40. Cf. Rauh, « La morale comme technique indépendante », *op. cit.*, p. 8 et p. 12. – Bien sûr, il y a des savants qui critiquent Rauh sur ce point, de la part du rationalisme moral. « M. Halevy – M. Rauh a tort de réduire la certitude à son état interne d'irrésistibilité. Car, il y a un moyen de contrôler nos impressions et ce moyen de contrôle comporte une certaine universalisation ».

41. Cf. Rauh, « La morale comme technique indépendante », *op. cit.*, p. 9.

42. Cf. « Société de Sociologie de Paris, séance du mercredi 9 décembre 1903, sociologie et morale, exposé par Frédéric Rauh, discussion par G. Tarde », *op. cit.*, p. 51 : « Puisque nous ne réussissons pas à définir l'idée morale en fonction d'autre chose, plaçons-nous au centre, au cœur de cette idée même pour la saisir dans son action ».

43. *Ibid.*, p. 51.

44. Cf. Rauh, « Le devenir et l'idéal social. À propos d'une brochure récente », RMM, 1904.

le principe du socialisme, « l'organisation collective de la propriété par les travailleurs eux-mêmes », se réalise dans le droit, comment décider de suivre cette tendance ? La sociologie trouve cette tendance dans la société, elle ne nous décide pas néanmoins de la suivre, parce que notre conscience individuelle doit lui consentir pour en décider. Avant la décision, d'abord, on doit faire une enquête sur la tendance socialiste et les autres tendances sociales qui sont en harmonie ou en contradiction avec celle-là. Pour cela, on interroge les consciences sincères et impartiales qui s'imprègnent de la vie de leur temps. On tient compte à la fois de la « quantité » et de la « qualité » des consciences, et on peut aboutir à une détermination de la force et de la direction des croyances collectives et individuelles relatives au principe du socialisme, au droit de propriété. Ensuite, on doit se demander quelles seront les conséquences de l'adhésion à ces croyances. Voilà l'enquête objective sur les croyances sociales. Mais cela ne suffit pas pour décider de suivre la tendance socialiste. Pour cela, il faut interroger la conscience de soi-même et examiner le sentiment de la poussée intérieure de cet idéal. C'est là la méthode d'introspection. Si certain idéal s'impose irrésistiblement à la conscience individuelle à la suite d'une enquête objective, il est légitime, quoiqu'il ne se révèle encore par aucun signe objectif. L'idéal moral est le résidu qui reste, après enquête, dans la conscience individuelle. Ce résidu est le principe d'action. Le but de la psychologie de Rauh est de trouver ce résidu idéal et d'en déduire les règles morales.

Selon Rauh, une telle psychologie est une « étude positive », parce qu'elle ne suppose pas de construction théorique métaphysique, et qu'il est possible de déterminer les conditions d'une expérience intérieure avec une approximation toujours plus précise. Elle s'accompagne de « l'étude expérimentale des conditions dans lesquelles une conscience moderne doit se placer pour sentir un idéal »<sup>45</sup>. Il est vrai que la psychologie de Rauh risque toujours de tomber dans l'individualisme moral, car le sentiment moral est le critère absolu. Mais pour le dépasser, il cherche à vérifier le sentiment moral.

Ici il est possible de retrouver la critique de Kant. Son intention est de « moderniser » et d'« aspirer » le kantisme<sup>46</sup>. D'après Rauh, Kant distingue la métaphysique des mœurs de celle de la nature et prétend « saisir dans la conscience certaines notions éternelles d'où l'on peut déduire les préceptes moraux spéciaux. Le problème du droit de propriété, le problème du suicide doit être résolu, d'après lui, par la formule globale de la loi morale inscrite dans la conscience éternellement »<sup>47</sup>. Ainsi, il vise à saisir la certitude universelle et éternelle de la morale. Mais l'on doit se dégager de ce genre de préjugés métaphysiques, parce que c'est une illusion philosophique. L'idéal moral et les règles morales changent en effet suivant les temps et les

---

45. Cf. Rauh, « Science et conscience », *op. cit.*, p. 366.

46. Cf. Rauh, « La morale comme technique indépendante », *op. cit.*, p. 12.

47. *Ibid.*, p. 12.

lieux. La morale est donc relative. Mais, selon lui, quand on accepte l'idéal moral après l'application de sa méthode, c'est en même temps et au même titre que les autres gens qui sentent le même idéal. C'est rarement la décision individuelle. La certitude morale est donc relative ou provisoirement absolue et universelle<sup>48</sup>. Selon Rauh, entre le sentiment subjectif et la raison qui donne une vérité universelle, il y a place pour une vérité moins rigide et pour la « raison expérimentale » qui la cherche. Telle est pour Rauh la « raison pratique ». Mais même si Rauh utilise ici le mot « raison », sa rupture avec le rationalisme traditionnel est évidente.

Il n'est pas d'ailleurs difficile de remarquer que la conception de la psychologie chez Rauh n'est pas celle de la psychologie objective. Elle diffère par exemple de celle de Théodule Ribot qui étudie les phénomènes psychologiques sur le modèle des sciences physiques, en se rattachant au grand courant positiviste<sup>49</sup>. Les deux objectifs de Ribot, fondateur de *La Revue Philosophique de la France et de l'étranger*, sont d'émanciper la psychologie objective de la tutelle de la métaphysique, et de l'institutionnaliser. En effet, en 1888, une chaire de psychologie expérimentale a été créée au Collège de France, occupée par Ribot. Il vise également à séparer la psychologie et la morale. Constater et prescrire ne sont pas la même chose. Le rôle d'une psychologie vraiment scientifique, c'est d'observer les phénomènes, non pas de commander telle ou telle action, ni de les fonder scientifiquement. Ribot a ainsi l'intention d'établir une psychologie distincte de la métaphysique et de la morale<sup>50</sup>. La psychologie de Rauh n'est pas donc celle de Ribot. Sa psychologie expérimentale de la morale est distincte aussi bien de la métaphysique qui fonde les règles morales que de la psychologie scientifique positive qui repose sur la connaissance de la causalité mécanique entre les phénomènes. Selon lui, la certitude morale est un état de conscience intérieure irrésistible, comme nous l'avons vu, et il faut à la fin dégager des règles de conduite. Il y a ainsi deux types de psychologie selon Rauh : « une psychologie du fait » et « une psychologie de l'idéal »<sup>51</sup>. Elles sont proches au niveau de la forme, ou de l'attitude, mais non pas du contenu. Elles cherchent toutes les deux des vérités spéciales qui se révèlent par elles-mêmes sans en chercher le fondement, mais cela ne signifie pas que les méthodes et les résultats soient les mêmes. C'est bien entendu la dernière qui désigne la psychologie de Rauh. La psychologie de l'idéal n'est pas une science objective comme la psychologie de Ribot ou la science des mœurs de Lévy-Bruhl. Rappelons

---

48. *Ibid.*, p. 9.

49. Cf. Jean-François Braunstein et Evelyne Pewzner, *Histoire de la psychologie*, chap. 4, Paris, Armand Colin, 2000 ; et Jacqueline Carroy, Annick Ohayon, Régine Plas, *Histoire de la psychologie en France*, Paris, La Découverte, 2006.

50. Cela peut évoquer le nom de *la Revue de Métaphysique et de Morale* fondée en 1893 par Xavier Léon dont le but est de défendre la tradition de la philosophie rationaliste contre le positivisme et le mysticisme, et son autonomie comme discipline.

51. Cf. Rauh, « La morale comme technique indépendante », *op. cit.*, p. 11.

le titre de la séance de la SFP de Rauh en 1903, « La morale comme technique indépendante ». La psychologie de Rauh est elle-même un art qui étudie le sentiment moral et trouve des règles de conduite, plutôt que science proprement dite<sup>52</sup>.

D'ailleurs, l'intérêt de la psychologie de Rauh est le présent plutôt que le passé et l'avenir. Alors que la science des mœurs étudie l'évolution historique des faits moraux, pour Rauh, le passé à étudier est celui qui agit encore dans la société actuelle. « Je ne détermine pas le présent en fonction du passé et de l'avenir que je prévois »<sup>53</sup>. Selon Rauh, il faut étudier l'attitude de la conscience individuelle envers la réalité sociale, par exemple, l'interprétation du code par des consciences juridiques plutôt que le code lui-même. Autrement dit, il faut tenir compte de la « qualité » des consciences. C'est une étude du « retentissement » des faits sociaux dans la conscience individuelle<sup>54</sup>. Elle peut compléter la science des mœurs de Lévy-Bruhl. C'est cependant une espèce de psychologie sociale, sans cesse critiquée par Durkheim<sup>55</sup>. Rauh s'intéresse aux interactions entre la conscience individuelle et la réalité sociale, alors que l'intérêt de Durkheim est dirigé presque exclusivement vers celle-ci. Selon le sociologue, le fait social doit être distinct de ses répercussions individuelles pour être l'objet de l'étude scientifique. Nous voyons ici apparaître une psychologie sociale de la morale qui étudie l'action et la genèse de l'idéal moral dans la conscience individuelle et les relations entre la conscience individuelle et la réalité sociale. Comme nous l'avons déjà vu, Rauh et Tarde sont proches sur le point où ils admettent qu'il y a des individus qui créent les nouvelles morales. Mais pour Rauh il s'agit plutôt d'étudier les relations entre la conscience individuelle et la réalité sociale, alors que pour Tarde il s'agit d'étudier les relations entre personnes, créateurs et imitateurs. Donc la psychologie de Rauh pourrait être encore une autre psychologie sociale que celle de Tarde, l'interpsychologie. Mais Rauh est malheureusement décédé en 1908 à l'âge de 49 ans, avant d'avoir pu beaucoup développer cette direction.

---

52. Cf. Rauh, Préface pour la deuxième édition de *L'expérience morale*, p. VIII : « Une science objective quelconque se complète par un art. Or, l'art moral, c'est ici une certaine façon de traiter le sentiment moral ».

53. Cf. Rauh, « Science et conscience », *op. cit.*, p. 363.

54. *Ibid.*, p. 363 : « Ce n'est pas la réalité juridique que je dois surtout étudier, c'est l'attitude des consciences à l'égard de cette réalité. C'est moins le code qui m'intéresse, que la jurisprudence, que l'interprétation du code par des consciences juridiques ; plus généralement, c'est le retentissement des faits dans la conscience. En présence de telle réalité, de telle législation économique, quelle est l'opinion en train de se former dans la masse ? quelle idée de justice ou de progrès germe dans les consciences qui comptent ? Tel est le problème qui s'impose à moi. Je dois donc faire une enquête sur la quantité et la qualité des consciences qui adhèrent à une idée. Le sociologue néglige pour l'étude des choses celle des opinions sur les choses ».

55. Cf. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002 (première édition en 1894), p. 9.

### Chapitre 3 - La fin du débat entre Lévy-Bruhl et Rauh

Un an après l'intervention de Durkheim à la SFP, Lévy-Bruhl a répondu à Rauh dans la préface de la troisième édition de *La morale et la science des mœurs* publiée en 1907. Selon lui, l'expérience morale de Rauh est « une conception fort intéressante ». Mais Lévy-Bruhl n'a malheureusement pas développé la confrontation entre *l'Expérience morale* de Rauh et la science des mœurs<sup>56</sup>. D'autre part, juste avant son décès, Rauh a également réécrit la préface de *L'expérience morale* pour la deuxième édition en 1908<sup>57</sup>. Il a résumé sa théorie et précisé les relations entre la sociologie et sa psychologie, en revenant sur l'idée développée dans les séances et les articles que nous venons d'étudier ci-dessus.

Or, dans la préface de la troisième édition de *La morale et la science des mœurs*<sup>58</sup>, l'on peut trouver une réponse de Lévy-Bruhl à la critique selon laquelle la science des mœurs ne peut pas donner de fins, bien qu'elle fonde l'art rationnel qui n'est pas possible sans fins. Cette critique est partagée par plusieurs savants, la réponse de Lévy-Bruhl s'adresse à Rauh aussi. La réponse de Lévy-Bruhl est que si la spéculation morale pour trouver les fins morales est inutile, la science des mœurs a cependant le droit de postuler les fins qui sont actuellement considérées comme universelles, et son progrès permettra de déterminer les fins plus précises à poursuivre. Autrement dit, elle peut utiliser des considérations de finalité comme un « procédé heuristique ». Elle postule d'abord une fin. Au fur et à mesure qu'elle se développe, elle nous donne des prises sur la réalité sociale. Et ces prises suggèrent des fins plus précises à poursuivre dont nous n'avons aujourd'hui aucune idée. C'est-à-dire que la science fait apparaître des fins en même temps que ce qui est possible et ce qui ne l'est pas pour nous. Lévy-Bruhl propose ici aussi une comparaison de la science des mœurs avec les sciences naturelles. Avant que celles-ci aient été définitivement constituées, il n'y avait pas de fins qui leur soient attachées. Par exemple, la substitution de la machine à l'homme est une fin qui nous paraît actuellement naturelle. Mais cette fin n'existait pas dans les sociétés antiques où il y avait des esclaves. Or, d'où vient cette fin ? Elle vient de plusieurs causes complexes, mais avant tout du développement des sciences mathématiques et physiques. N'en est-il pas de même dans le cas de la science des mœurs ? Après son progrès, ne nous montre-t-elle pas de fins précises ? Alors quelle fin doit-on postuler

---

56. Cette préface a été écrite pour répondre aux critiques de la science des mœurs, et il dit de Rauh dans une note de la dernière page de la préface : « On n'a donc pas cru devoir discuter ici les théories propres à d'autres critiques, qui, comme M. Rauh, par exemple, se déclarent d'accord avec nous sur un certain nombre de points essentiels, et qui acceptent, du moins en gros, notre méthode, tout en croyant indispensable de la compléter par des recherches d'un caractère différent (l'expérience morale). C'est là une conception fort intéressante en soi, mais dont nous ne pouvions entreprendre ici l'examen ».

57. La préface a été également publiée dans la RMM en 1909.

58. Cf. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, op. cit., p. 12-17.



pour la science des mœurs selon Lévy-Bruhl ? C'est un « consensus intime »<sup>59</sup> entre les individus et la société, qui est comparable à celui dans les organismes vivants<sup>60</sup> : « On prend pour accordé que les individus et les sociétés veulent vivre, et vivre le mieux possible, au sens le plus général du mot »<sup>61</sup>. Lorsque la biologie remarque qu'il y a beaucoup d'organes inutiles dans le corps humain, elle fait un jugement de valeur qui est relatif, mais légitime. De même, grâce à une telle fin la science des mœurs pourra nous montrer que dans une société donnée, il y a des règles sociales surannées et nuisibles. Ainsi, Lévy-Bruhl postule le consensus entre les individus et la société comme une fin qui est « un auxiliaire très utile de la recherche »<sup>62</sup>. Il n'y a plus par conséquent de place pour l'étude des fins morales. Mais les savants ne seront pas convaincus par la réponse de Lévy-Bruhl. Ceux qui soutiennent la morale théorique continueront de fonder la morale et Rauh aussi d'insister sur la nécessité de sa psychologie à côté de la science des mœurs.

D'ailleurs, l'on peut essayer de savoir pourquoi la conception de Rauh est « fort intéressante » selon Lévy-Bruhl. En effet, celui-ci ne semble pas non plus nier dans son ouvrage la possibilité de la complémentarité entre la science des mœurs et une psychologie comme celle de Rauh. Lévy-Bruhl admet que l'on possède deux représentations distinctes et irréductibles de la réalité morale : le sentiment subjectif de la pratique morale et sa connaissance objective<sup>63</sup>. L'on peut envisager les mêmes pratiques de deux points de vue différents, subjectif et objectif. Selon lui, même si la science des mœurs se développe beaucoup dans le futur, nous ne cesserons pas de nous sentir obligés. Il y a donc toujours une dimension subjective des pratiques morales<sup>64</sup>. La science des mœurs ne prend pas pour objet d'étude cette dimension, cependant cela ne veut pas dire qu'elle la nie et la question des rapports entre les deux dimensions de la morale reste posée. Rauh ne l'aborde-t-il pas psychologiquement à sa manière, en insistant sur l'action de la conscience individuelle sur la société ?

## Conclusion

D'après ce que nous avons vu, dans le débat sur la science des mœurs, il y a donc deux points de vues différents, sociologique et psychologique sur

---

59. *Ibid.*, p. xv.

60. *Ibid.*, p. xvi : « Les sociétés diffèrent sans doute des organismes vivants, mais elles présentent du moins ce caractère commun avec eux qu'en vertu d'un consensus intime, les parties et le tout s'y commandent réciproquement ».

61. *Ibid.*, p. xv.

62. *Ibid.*, p. xvi.

63. *Ibid.*, p. 31.

64. Cf. Frédéric Keck, *Lévy-Bruhl entre philosophie et anthropologie*, op. cit., p. 148.

la morale, celui de Lévy-Bruhl et celui de Rauh. Les points communs, divergents et complémentaires entre Lévy-Bruhl et Rauh dans le débat autour de la science des mœurs sont clairs. Le point commun est qu'ils critiquent tous les deux la morale théorique, surtout la morale kantienne si l'on tient compte de leur travail de jeunesse. Nous pouvons ici trouver une commune pensée morale contre Kant, laquelle propose de revenir à l'expérience, objective ou vécue dans son sens large. Le point divergent concerne l'autonomie de la conscience individuelle et la manière dont ils se débarrassent de la métaphysique morale. Rauh défend l'autonomie de la conscience individuelle en morale contre la science des mœurs, en développant l'idée de consentement. Et Lévy-Bruhl abandonne la recherche de fins morales pour établir une science objective, en postulant le consensus entre les individus et la société comme une fin de l'art rationnel. Donc il n'y a pas de place pour l'étude de fins morales chez Lévy-Bruhl. Rauh, quant à lui, cherche les fins morales, ou plutôt à saisir et vérifier l'idéal moral dans la conscience individuelle avec sa psychologie. Rauh propose la complémentarité entre sa psychologie et la science des mœurs, parce que pour étudier l'action de la conscience individuelle sur la réalité sociale, il est évidemment nécessaire de connaître celle-ci. Dans ce débat, l'on peut ainsi retrouver l'opposition des deux courants sociologiques à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celle entre Durkheim et Tarde, sur la question du rôle de la conscience individuelle en morale, surtout de la création individuelle de la morale.

Enfin, pour indiquer une direction de notre étude suivante, nous allons évoquer cette opposition trouvée dans *Les deux sources de la religion et de la morale* de Bergson, parues en 1932<sup>65</sup>. Bergson semble proche de la position de Rauh dans le débat sur la science des mœurs, surtout du point de vue de la part de la conscience individuelle en morale. Comme Rauh, Bergson limite la part de la sociologie dans l'étude de la morale, en lui attribuant le milieu social comme objet d'étude, et pour lui, il s'agit d'étudier psychologiquement la structure de l'individu, le moi social ou l'habitude, pour étudier le devoir. En effet, Bergson ne dit-il pas dans une lettre que la méthode de Rauh est « intéressante »<sup>66</sup> ? Et, comme Rauh et Tarde, Bergson insiste sur la créativité de l'individu en morale au niveau de la morale ouverte. Il y a toujours un homme à l'origine des créations morales<sup>67</sup>. Avant *Les deux sources*, il a apprécié Tarde dans le discours prononcé en 1909 à

---

65. Il ne faut pas oublier l'essai de conciliation entre la morale théorique et la science des mœurs fait par George Gurvitch. Nous ne pouvons pas le traiter dans cet article. – Cf. Georges Gurvitch, *Morale théorique et science des mœurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1937.

66. Cf. Bergson, *Correspondances*, *op. cit.*, Lettre du 1<sup>er</sup> avril 1909 à la Comtesse Murat, p. 256 : « Je vous adresse la conférence de William James sur l'immortalité et aussi le livre de Rauh dont nous parlions hier (de ce dernier ouvrage, je trouve la méthode intéressante par certains côtés, mais je suis loin d'en accepter les conclusions et les vues générales) ».

67. Cf. Bergson, *Les deux sources de la morale et la religion*, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, p. 37.

Sarlat lors de l'inauguration de son monument<sup>68</sup>. Même si Bergson reprend plusieurs éléments de la sociologie de Durkheim, il prend ainsi place au sein d'un mouvement sociologique auquel appartiennent Tarde et Rauh<sup>69</sup>. Mais même si Bergson est plus proche de Tarde et de Rauh que de Durkheim, cependant sa théorie de la morale et de la société n'est pas identique à celles de Tarde et de Rauh. Par exemple, pour Bergson, la morale est « biologique » plutôt que « psychologique ». Situer la position de Bergson dans l'histoire du débat serait notre étude prochaine.

---

68. Cf. Bergson, *Mélanges*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972, p. 799.

69. Guy LaFrance situe Bergson dans la tradition de la sociologie française. Cf. *La philosophie sociale de Bergson*, *op. cit.*, p. 52 : « Bergson n'adopte pas franchement l'hypothèse sociologique de Durkheim et de son école, il se range plutôt du côté de la tradition psychologique à la manière de Gabriel Tarde. À vrai dire Bergson ne coupe pas radicalement avec la tradition sociologique issue de Comte et qui passe par Spencer, Espinas, Tarde et Bouglé. Aussi son point de vue sur la mentalité collective et sa façon d'interpréter les rapports entre l'individu et la société s'inspirent-ils de l'ensemble de cette tradition, en tenant compte de l'expérience accumulée ».